

OBJET : Création d'une commission *ad hoc* chargée du suivi des projets de réforme des institutions et des collectivités territoriales (visée par l'article 13 du règlement intérieur du CRP)

Direction : Direction de l'Administration Générale	Commission 5 : « Finances, Planification, Organisation, Patrimoine Régional (hors scolaire), Affaires européennes, Coopération décentralisée »
Chargé du dossier : Dorothee RANSON	Rapporteur : Claude GEWERC

REFERENCES

BP 2009 : Sans objet

Code CPER : Sans objet

Code PO : Sans objet

Délibérations antérieures : Sans objet

PRESENTATION DU PROJET

Au moment où s'approfondit une des plus graves crises économiques et sociales que notre Pays ait connu, la mobilisation de tous les acteurs publics est indispensable pour répondre concrètement aux difficultés du présent et préparer un autre avenir. Il appartient à chacun d'y contribuer selon sa place, son rôle et sa capacité.

C'est ce qui se fait partout en Europe, où les gouvernements ont pris l'habitude de travailler avec les représentants des autorités locales.

La France échappe à cette culture du dialogue, qu'il s'agisse du Plan de relance dont une part concerne nos collectivités ou de l'évolution de la décentralisation. Nos Régions, alors qu'elles sont les premières concernées, ne sont pas considérées comme des partenaires.

La régionalisation a pourtant montré son utilité et son efficacité dans l'exercice des compétences qui lui ont été transférées. Construction et entretien des lycées, formation professionnelle, transport express régional, notre Assemblée a montré sa capacité à répondre plus concrètement aux attentes de nos concitoyens et à investir pour l'avenir.

Au-delà, notre Région a joué un rôle déterminant pour conforter le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche et permettre à la Picardie d'atteindre l'excellence dans des domaines comme les agro-ressources ou les transports, malgré une régionalisation qui demeure inachevée.

De nombreuses compétences continuent en effet à être exercées par l'Etat et les collectivités. C'est le cas en particulier en matière économique où la loi du 13 août 2004 a refusé de reconnaître aux Régions un rôle de chef de file. Ces enchevêtrements de compétences comme les nécessaires réformes des finances locales appellent une nouvelle étape de la décentralisation.

C'est un vrai débat auquel nous voulons participer pour permettre une action publique plus efficace à chaque niveau de collectivité.

A maintenant presque un an du scrutin régional, c'est un tout autre exercice auquel nous sommes conviés par média interposés, n'étant pas associés à la Commission Balladur chargée de proposer une nouvelle réforme des collectivités territoriales, dont ont été écartées es qualité les grands associations de collectivités (AMF, ADF, ARF). Il s'agirait de modifier le mode de scrutin régional et d'établir par là une confusion entre les régions et les départements. Découpages et fusions de régions sont par ailleurs évoqués. C'est ainsi que des rumeurs persistantes et insistantes font état d'un éclatement de la Picardie, l'Oise étant rattachée à la Région Ile de France, la Somme au Nord-Pas-de-Calais, le sort de l'Aisne restant incertain, montrant là tout l'intérêt que lui porte l'Etat.

Dans cette nouvelle donne territoriale vue de Paris, les missions comme les moyens de les exercer ne semblent pas une préoccupation essentielle, alors que c'est plus que jamais l'enjeu d'une véritable réforme pour répondre à l'urgence de la crise et construire un nouveau modèle de développement.

Puisque la parole ne nous est pas donnée, je vous propose de la prendre, et de constituer une commission *ad hoc* que je souhaite représentative de la diversité de notre Assemblée, conformément à l'article 13 du règlement intérieur du Conseil régional de Picardie.

Ses missions consisteront à :

- rassembler les éléments relatifs à l'actuel débat sur l'organisation territoriale
- en évaluer selon les différentes hypothèses les conséquences pour la Région Picardie
- donner ainsi à l'ensemble des conseillers régionaux un éclairage avant de statuer sur les conclusions du rapport Balladur
- formuler les propositions sur les moyens d'un meilleur exercice des compétences des différents niveaux de collectivités, et d'un renforcement du fait régional, reconnu par la Constitution

Je vous demande plus particulièrement dans vos travaux et propositions de veiller à l'affirmation de la Picardie, dans toutes ses composantes territoriales, comme niveau pertinent pour répondre aux attentes du quotidien de nos concitoyens et à la préparation de leur avenir.

INCIDENCE FINANCIERE

Sans incidence financière

*JE VOUS PROPOSE DE BIEN VOULOIR DELIBERER SUR L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DE CE RAPPORT ET
D'ADOPTER LA DELIBERATION S'Y RAPPORTANT*

**OBJET : Création d'une commission *ad hoc* chargée du suivi des projets de réforme des institutions et des collectivités territoriales
(visée par l'article 13 du règlement intérieur du CRP)**

Le Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le décret n°2008-1078 du 22 octobre 2008 portant création du comité pour la réforme des collectivités locales,

Vu la lettre de mission du 22 octobre 2008 du Président de la République,

Vu le règlement intérieur du Conseil Régional de Picardie et notamment son article 13,

Sur proposition du Président du Conseil Régional de Picardie,

Vu le rapport présenté par le Président du Conseil Régional ;

La Commission n°5 « Finances, Planification, Organisation, Patrimoine Régional (hors scolaire), Affaires européennes, Coopération décentralisée » consultée ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de constituer une commission ad hoc chargée du suivi des projets de réforme des institutions et des collectivités territoriales ;
- de lui confier les missions suivantes :
 - o rassembler les éléments relatifs à l'actuel débat sur l'organisation territoriale
 - o en évaluer selon les différentes hypothèses les conséquences pour la Région Picardie
 - o donner ainsi à l'ensemble des conseillers régionaux un éclairage avant de statuer sur les conclusions du rapport Balladur
 - o formuler les propositions sur les moyens d'un meilleur exercice des compétences des différents niveaux de collectivités, et d'un renforcement du fait régional, reconnu par la Constitution.
- de désigner le Président du Conseil Régional de Picardie et les membres de la commission 5 comme membres de la commission ad hoc chargée du suivi des projets de réforme des institutions et des collectivités territoriales.

Fait à Amiens,
le 30 janvier 2009

Le Président du Conseil Régional

Claude GEWERC

Rendue exécutoire le :